

JAMAÏQUE

Le gouvernement manque à ses obligations envers les proches des Sept de Braeton - des preuves accablantes d'exécutions extrajudiciaires laissées sans suite

Index AI : AMR 38/007/2003

Embargo : 13 mars 2003 (17h00 T.U.)

Amnesty International a déclaré ce jeudi 13 mars que le gouvernement jamaïcain ayant manqué à ses obligations de justice dans l'affaire des «Sept de Braeton», elle aiderait les proches de ceux qui ont été tués à porter leur dossier devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

« Il y aura deux ans demain, sept jeunes hommes ont perdu la vie aux mains des forces de police jamaïcaine. En dépit de ce lourd tribut en vies humaines dû à un seul événement, l'enquête sur les causes de ces décès a été tout à fait insuffisante. Toutes les preuves convergent pour qualifier la mort de ces jeunes gens d'exécution extrajudiciaire, a déclaré Amnesty International ce jeudi.

« Les demandes d'explication des familles des Sept de Braeton qui veulent que justice soit rendue n'ont pas été entendues par les autorités de la Jamaïque. Il semble que ces familles doivent se tourner vers la communauté internationale pour continuer leur combat et savoir la vérité sur la mort de leurs enfants. »

Un nouveau rapport publié ce jeudi sous le titre *Jamaica: The Killing of the Braeton Seven - A Justice System on Trial* [Jamaïque : l'homicide des Sept de Braeton - Un système judiciaire en procès (non traduit en français)] examine la version policière de l'homicide des sept jeunes gens, les déclarations de résidents du quartier de Braeton et l'enquête judiciaire qui a suivi.

Le rapport inclut les points de vue d'experts en balistique, en médecine légale, en armes à feu et en pathologie. Tous les experts consultés ont indiqué clairement et de manière unanime que toutes les preuves allaient dans le sens d'une exécution extrajudiciaire des sept victimes.

« En dépit de preuves éclatantes établissant que les sept avaient été exécutés de façon extrajudiciaire, les autorités n'ont pris aucune mesure réelle pour que les responsables aient à rendre compte de leurs actes. C'est un cas de figure habituel en Jamaïque, où des policiers peuvent tuer en

toute impunité. On entend pratiquement jamais parler de procès de policiers - encore moins de condamnations. Le gouvernement doit prendre des mesures urgentes pour faire en sorte que la police ait à rendre des comptes aux citoyens au service desquels elle se trouve », a déclaré l'organisation.

Amnesty International soutient pleinement les efforts de la police et du gouvernement qui cherchent à faire diminuer la criminalité en Jamaïque. Toutefois cet objectif ne pourra être atteint par des forces de police agissant en toute impunité. La criminalité ne peut être stoppée par des autorités qui avalisent le non-respect de la loi par des policiers en ne réagissant pas de manière effective.

« Il y a des personnes à l'intérieur de la société jamaïcaine qui pensent que les exécutions extrajudiciaires sont un mal nécessaire dans le combat contre la criminalité. Mais en réalité le fait que des policiers enfreignent la loi et se rendent responsables d'atteintes aux droits humains augmente le taux de criminalité et ne contribue pas à réduire le nombre d'infractions. La police a besoin du soutien du public dans son combat pour enrayer la criminalité, mais le public ne peut faire confiance à des policiers qui tuent leurs concitoyens de manière injustifiable. »

La police jamaïcaine continue de tuer à un rythme alarmant. Cent trente-trois personnes ont été tuées par la police en 2002.

« Les policiers ont le droit et le devoir de se protéger et de protéger les personnes lorsque eux-mêmes ou d'autres personnes sont menacés. Cependant, les policiers doivent respecter les droits fondamentaux des citoyens de ce pays, qu'ils soient ou non en règle avec la justice. Toute atteinte aux droits fondamentaux des citoyens jamaïcains doit être punie, qu'elle ait été commise par une personne privée ou par un représentant de la loi. »

Au cours des dernières semaines, le gouvernement jamaïcain semble avoir pris des mesures radicales pour combattre la corruption dans les rangs de la police jamaïcaine. Amnesty International demande au gouvernement d'adopter des mesures similaires pour que les responsables d'exécutions extrajudiciaires soient amenés à rendre des comptes. À la connaissance d'Amnesty International, aucun policier n'a

été reconnu coupable d'avoir commis des exécutions extrajudiciaires depuis 1999, bien que plus de six cents homicides aient eu lieu depuis cette date aux mains de la police, dans des circonstances non-élucidées.

Complément d'information

Sept jeunes hommes, Reagon Beckford, quinze ans, Lancebert Clark, dix-neuf ans, Christopher Grant, dix-sept ans, Curtis Smith, vingt ans, Andre Virgo, vingt ans, Dane Reynaldo Whyte, dix-neuf ans et Tamayo Wilson, vingt ans - communément appelés les Sept de Braeton - ont été tués le 14 mars 2001, avant l'aube, par des policiers de la *Crime Management Unit* (CMU, Unité de lutte contre le crime), une unité spécialisée de la police jamaïcaine.

Dans leurs déclarations en tant que témoins, les policiers ont déclaré avoir été pris sous le feu de tirs venant de la maison, après s'être identifiés et avoir demandé aux occupants de se rendre. Les policiers prétendent avoir riposté une fois qu'ils se trouvaient à l'intérieur de la maison et avoir tiré en direction des «*flashes*» que faisaient les armes de ceux qui tiraient. Les sept jeunes gens ont été tués ; on a relevé quarante-six impacts de balles en tout, dont quinze à la tête.

Les habitants du quartier ont donné une version différente ; selon leurs témoignages, les jeunes gens ont imploré grâce avant d'être tués un par un par les policiers. Bien qu'une enquête ait été menée par la police et une unité d'enquête civile indépendante, personne n'a eu de compte à rendre. Le jury du *coroner* (officier judiciaire chargé de faire une enquête en cas de mort violente, subite ou suspecte) a conclu par six voix à quatre que personne ne pouvait être reconnu responsable pénalement de la mort des jeunes gens. Amnesty International pense que l'enquête pour rechercher les causes de ces décès a été entachée d'importantes irrégularités.

En préparant son rapport, Amnesty International a demandé à Jon Vogel, technicien spécialisé dans les armes à feu, d'examiner les éléments de preuve fournis par les impacts de balles relevés sur les corps des sept jeunes gens. Après examen des autopsies officielles et autres preuves authentiques, Jon Vogel a estimé qu'il était impossible que Curtis Smith et Andre Virgo

aient été blessés par balle à quatre reprises à la tête de la manière décrite (par la police).

Selon le rapport de Jon Vogel, lorsqu'on tire dans l'obscurité en direction d'armes qui viennent de faire feu, «*dans les circonstances décrites [par la police] il serait possible de tirer dans la direction d'armes venant de faire feu mais il ne serait pas possible de viser de façon précise des cibles distinctes représentant une menace*».

La Jamaïque connaît actuellement un taux de criminalité extrêmement élevé. En 2002, 1045 personnes auraient été victimes de meurtre, dont 16 policiers. Selon les statistiques des Nations unies, c'est l'un des taux les plus élevés par habitant dans le monde. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site www.amnesty.org